NATURE LOIRE

n° 166

SOS NATURE ENVIRONNEMENT

Edito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nature Loire se présente aujourd'hui dans un nouvel habit. Nous avons choisi de vous offrir une version numérique gratuite avec un traitement éditorial toujours plus proche de l'actualité. En effet cette nouvelle formule nous donne la possibilité d'avoir une parution bimestrielle au lieu de semestrielle. De la première à la dernière page vous retrouverez plus régulièrement vos rubriques favorites. L'innovation numérique vous permettra d'archiver et de diffuser les articles que vous souhaitez partager avec votre entourage. Ce nouveau challenge a pour objectif d'améliorer la diffusion et de répondre aux attentes d'un plus large public. Votre journal sera toujours disponible à la consultation sur notre site internet.

Nous restons ancré dans notre territoire pour dénoncer ou mettre en valeur les histoires de notre département. Ainsi nous ne manquerons pas de défendre ou promouvoir ce territoire, la protection de la Nature et de l'environnement reste le cœur de notre action.

Dans chaque écosystème, il existe une interaction forte entre les êtres vivants. Les ressources de la planète terre sont limitées. Les écosystèmes fournissent une grande quantité de biens et services à l'homme pour ses besoins. Malgré ces interactions, l'impact de l'homme sur les espèces reste très important. La cohabitation au quotidien avec les espèces semble encore bien difficile. Pourtant la nécessité de la préservation de la biodiversité n'est plus a démontrer, il faut passer aux actes. La cohabitation est donc nécessaire et vitale. Notre dossier vous permet de comprendre pourquoi nous alertons les citoyens et mettons en œuvre un processus de médiation environnementale.

Actus
Page 3

Eco plus
Page 4

Dossier
Page 5

Sites naturels
Page 6

Association
Page 7

Campagne
Page 8

Actus

Du local au national

Par Tristan RICHARD

Le site sentinelle-environnement.fr devient officiellement le site sentinellesdelanature.fr. Jusque là limité au territoire rhône-alpin.

D'une initiative locale de la FRAPNA, la nouvelle interface permettra dorénavant à n'importe quel citoyen de signaler une atteinte à l'environnement sur l'ensemble du territoire national métropolitain. Il est donc possible aujourd'hui de signaler une atteinte à l'environnement que vous aurez observée et constatée en Normandie, Bretagne, Limousin, Alsace et Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce n'est qu'une question de temps pour pouvoir le faire sur les autres territoires du pays. Une communication beaucoup plus large de ce nouvel outil est prévue vers le mois d'avril 2018.

Votre contact dans la Loire : Tristan Richard, juriste et chargé de mission sentinelles de la nature.

SENTINELLES DE LA NATURE

Les élus à la lutte contre les dépôts sauvages

Par Tristan RICHARD

La FRAPNA en partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, l'association des Maires de la Loire et l'entreprise Suez Environnement, a accueilli sur le site de stockage de déchets ménagers de Roche-la-Molière, 16 élus et techniciens de différentes inter-communalités souhaitant faire le point quant à leurs moyens d'agir pour limiter les dépôts sauvages de déchets sur leur commune. Plus de 20 kg par an et par habitant de déchets "sauvages" selon les territoires !

Le 13 octobre dernier, la FRAPNA Loire organisait une journée d'information à destination des élus municipaux du département sur les moyens juridiques et techniques de lutte contre les dépôts sauvages. Lorsqu'on parle de dépôt sauvage, il faut englober les déchets dont on se débarrasse sur le domaine public ou la propriété d'autrui, et aussi les déchets que nous entreposons sur notre propriété qui dans certains cas, peuvent comporter un risque non négligeable pour l'environnement et la salubrité publique.

Les maires, et parfois les préfets, disposent pour ce faire, d'un pouvoir de police visant à mettre fin au trouble. D'autres moyens plus préventifs permettent de lutter contre les dépôts sauvages, la sensibilisation du public et plus particulièrement des enfants, ou la mise en place d'actions concrètes telles que les déchetteries mobiles ou la redevance incitative qui encourage le tri sélectif et la réduction de nos déchets du quotidien.

© Tristan Richard / FRAPNA Loire

Eco +

Bienvenue à la Fabuleuse Cantine !

Par l'équipe de la Fabuleuse Cantine

Ouverte depuis quelques mois, La Fabuleuse Cantine prépare tous les jours des dizaines de repas à partir d'invendus provenant des magasins bio de Saint-Etienne.

Cantine créative partagée, La Fabuleuse Cantine (LFC) propose quotidiennement une cuisine innovante au sein du quartier créatif de la Manufacture à Saint-Étienne. Inscrite dans un modèle d'économie circulaire, elle accompagne par ailleurs des acteurs territoriaux pour la mise en place de modèles réplicables de circuits-courts. La Fabuleuse Cantine mène ce projet en se saisissant autant des perspectives offertes par les outils numériques que des partenariats avec les différents acteurs locaux (associations, centres culturels, établissements scolaires, etc.).

Les activités de la Fabuleuse Cantine sont à l'image de l'équipe qui la compose, elles vont de la restauration à l'animation culturelle en passant par la pédagogie ou l'événementiel.

Si vous souhaitez découvrir le lieux et sa cuisine :
1 rue Claudius Ravachol à la cité du design
lafabuleusecantine.fr pour réserver en ligne.

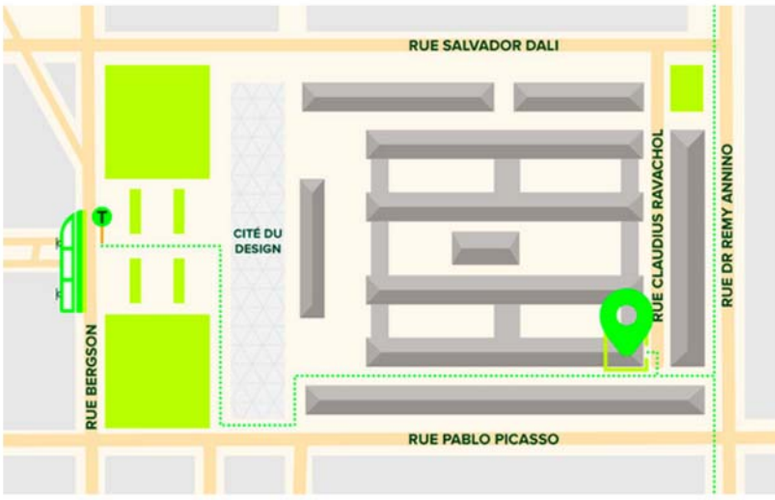

Par Kévin MARIE-LOUISE-HENRETTE

SOS Nature Environnement

Du fait de l'influence qu'il possède au quotidien sur la nature qui l'entoure, l'être humain favorise le développement d'une faune dite généraliste dont les populations augmentent et s'adaptent à l'urbanisation des territoires. Ce « retour » de la nature en ville suppose de reconsidérer la notion de partage des milieux dont l'Homme s'est depuis toujours attribué la responsabilité.

Pourquoi SOS Nature Environnement ?

L'ensemble du territoire français est, depuis plusieurs décennies, confronté à un phénomène alarmant d'érosion de la biodiversité. Destruction d'habitats, diminution des ressources alimentaires, pollution anthropique, introduction d'espèces exotiques envahissantes... De nombreux facteurs menacent le développement des espèces dites « spécialistes » (hirondelles, chauve-souris...) qui ne peuvent adapter leur alimentation en fonction de la disponibilité des ressources et la disparition de leur habitat.

À l'inverse, les populations d'espèces généralistes (rats, pigeons...) parviennent à s'accoutumer et profiter des sources d'alimentation de plus en plus créées par l'être humain (nourrissage direct, poubelles domestiques, déchets éparses, centres de stockage de déchets...). Cette faune et cette flore dites « urbaine s» ou « péri-urbaines » jouent, de nos jours, un rôle prépondérant dans la préservation de la biodiversité et constituent un levier d'actions important à considérer.

C'est dans cette optique que la FRAPNA a lancé le projet de médiation pour réconcilier l'homme et son environnement, **SOS Nature Environnement**, et s'investit chaque jour dans :
• la **réduction des atteintes** portées par l'être humain sur les espèces les plus sensibles (chauve-souris, reptiles, rapaces...) par l'intermédiaire d'une sensibilisation du grand public et des professionnels,
• **la réduction des ressources alimentaires** mises à disposition des espèces plus généralistes afin de ralentir la croissance des populations et donc les nuisances qu'elles peuvent occasionner,
• la **proposition des moyens de cohabitation** Homme/Nature les plus adaptés à chaque situation.

Contactez-nous :
une plate-forme d'assistance est disponible sous forme de messagerie instantanée sur le site sos-naturenvironnement.fr

Rouge-queue à front blanc

La FRAPNA propose

• **1.Sensibiliser :** De nombreuses espèces (serpents, chauve-souris, renard...) sont encore victimes d'idées reçues souvent infondées. L'anticipation de toute cohabitation difficile passe avant tout par des actions de sensibilisation du grand public.

• **2.Analyser :** Afin de bien comprendre les problématiques propres au territoire d'une commune, d'un quartier ou d'un habitant, une phase de diagnostic à distance ou de terrain est ensuite mise en œuvre. Le réseau de partenaires de la FRAPNA peut, dans ce cadre, se mobiliser afin d'apporter un soutien technique.

• **3.Assurer le rôle de médiateur social :** La FRAPNA entre en relation directe avec les acteurs les plus concernés par le sujet (les plaignants, les défenseurs des espèces visées, les nourriciers...).

• **4.Préconiser :** Afin de diminuer les recours a des solutions radicales (euthanasie, destruction d'habitats...) la FRAPNA s'engage à suivre la hiérarchie suivante dans les actions à déployer. En premier recours, en apprendre plus sur l'écologie de l'espèce, reconsidérer les nuisances dont elle est jugée responsable et réfléchir aux moyens de supprimer ces dernières sans perturber le quotidien des animaux. En deuxième recours, créer des aménagements de substitution (pigeonniers, zones vertes dédiées...) afin d'inciter les espèces à coloniser ces espaces et ainsi délocaliser les nuisances qu'elles sont susceptibles d'occasionner. En dernier recours, réaliser des aménagements préventifs empêchant les espèces de s'installer aux sein des zones les plus sensibles, effectuer des opérations d'effarouchements, voire de stérilisation d'œufs (au sein des pigeonniers).

• **5.Suivre et évaluer :** La FRAPNA met ensuite en place, lorsque la situation le requiert, les suivis de l'espèce concernée et de l'évolution du contexte social et écologique.

Renouée du Japon

Exemple de cas pratique

Un propriétaire (privé ou public) est alarmé par la présence d'un castor sur son étang. L'animal a abattu quelques arbres et commencé à ronger l'écorce de certains autres. La FRAPNA Loire est sollicitée par l'intermédiaire de sa plate-forme de renseignements et suit alors sa méthodologie habituelle :
• **Sensibiliser** : la FRAPNA rappelle au propriétaire qu'il s'agit d'une espèce protégée, l'informe sur son écologie, son habitat et ses mœurs.
• **Analyser** : la FRAPNA questionne le propriétaire sur le contexte et se rend sur place si la situation le requiert.
• **Assurer le rôle de médiateur social :** la FRAPNA rassure le propriétaire de l'étang. Le castor ne s'éloigne jamais de plus d'une dizaine de mètres de l'eau. Les dommages qu'il peut occasionner seront donc limités. Elle l'informe ensuite sur les services écologiques dont l'espèce peut être à l'origine : entretien de la végétation rivulaire, renforcement des berges...
• **Préconiser :** La FRAPNA propose ensuite au propriétaire des mesures simples de cohabitation, comme protéger les arbres les plus vulnérables ou patrimoniaux (plantations récentes, valeur sentimentale, valeur esthétique...) en installant des structures grillagées sur une hauteur d'au moins 1,20 m depuis la base du tronc, laisser les arbres abattus au sol afin que le castor concentre son attention sur ces derniers avant d'en considérer d'autres... Elle propose également au propriétaire, si la parcelle est accessible au public, de valoriser la présence de cette espèce peu commune (par l'intermédiaire de courriers, d'articles de journaux communaux, de création de parcours pédagogique...).
• **Suivre et évaluer :** La FRAPNA intègre la donnée scientifique à ses bases de données et met en place les suivis de l'espèce et de l'évolution du contexte social et écologique.

Sites naturels

Ecopôle du Forez

Des expérimentations contre la renouée à l'Ecopôle

Par Ludovic TAILLAND

Véritable laboratoire à ciel ouvert, l'Ecopôle du Forez poursuit ses partenariats scientifiques et accueille de nouvelles expérimentations pour lutter contre cette plante pionnière invasive. Elle colonise les milieux au détriment des autres espèces et impacte durablement la faune et la flore.

En 2017, dans le cadre d'un partenariat scientifique avec l'université Lyon I, l'Ecopôle du Forez a accueilli une expérimentation de lutte contre la renouée du Japon consistant à tester la résistance d'espèces locales à cette espèce envahissante. Les espèces concurrentes sélectionnées ont des traits de vie proches de la renouée. Sur 6 espèces testées en laboratoire, 3 ont été retenues (ortie, sureau yèble et houblon) pour des expérimentations in-situ.

Durant l'hiver 2016-2017, un site en aval de l'Ecopôle, avec un sol sableux assez meuble pour planter les espèces concurrentes et suffisamment accessible pour la fauche, a été choisi. Chaque placette de test d'une espèce mesurait au moins 50 m² et voisinait une parcelle témoin, sans plantation, de la même taille.

La FRAPNA a ainsi prélevé et planté des rhizomes de sureau yèble et de houblon, les deux espèces choisies. Dès le printemps, une fauche sélective de la renouée a été effectuée chaque mois. Les espèces concurrentes ont été évitées ainsi que la flore spontanée. La renouée a été broyée sur la parcelle témoin et sur le reste de la station afin d'éviter un transfert des nutriments par les rhizomes. Chaque mois, l'équipe de l'Université a effectué des mesures pour évaluer les résultats de l'expérimentation.
Globalement, les résultats ne sont pas très parlants car les espèces locales ont eu du mal à pousser mais une augmentation de la diversité floristique dans les parcelles fauchées sélectivement a été constatée. De nouvelles pistes vont donc être explorées cette année sur la prévention de l'invasion et l'implantation de barrières vertes d'espèces locales autour de la renouée.

www.ecopoleduforez.fr

Réserve naturelle régionale des gorges de la Loire

La Maison fait sensation !

Par Benjamin THIRION

Depuis 2004, la Maison de la réserve, propriété de la ville de Saint-Etienne, a déjà accueilli plus de 42 000 visiteurs. Lieu d'information et de sensibilisation accessible à tous les publics, le bâtiment a battu cette année un record de fréquentation avec 6 766 personnes, dont 4 024 pour le seul grand public !

Sur place, les visiteurs sont d'abord reçus par l'agent d'accueil, qui renseigne sur l'histoire du site, sa richesse paysagère et biologique ou encore sur les sentiers de randonnée et les panoramas à ne pas manquer ! Puis, un espace scénographique est accessible en visite libre dans lequel ils peuvent découvrir les espèces emblématiques de la réserve naturelle et l'exposition du moment (photos, panneaux, vidéos…).

Les petits peuvent profiter d'un « coin enfants » pour dessiner, jouer ou consulter des livres sur la nature et les animaux sauvages. Avant de partir, enfants et parents ont la possibilité de profiter de l'espace salon de thé pour déguster des produits locaux et bio.

Une visite commentée gratuite est proposée tous les deuxièmes dimanche de chaque mois, de janvier à novembre.
D'une durée de 2 h, vous vous rendrez sur deux points de vue exceptionnels sur les gorges de la Loire et comprendrez l'histoire de la plus grande réserve périurbaine de France. Le nombre de places étant limité, il est conseillé de réserver sur le site Internet loireenvert.fr.

Cet attrait touristique grandissant pour la Maison de la réserve, dont la Ville finance les activités d'ouverture au public, s'explique par un développement d'une offre de découverte adaptée de ce site naturel protégé : parcours d'interprétation sur les sentiers, espace ludo-pédagogique pour les enfants, visites guidées et conférences régulières en lien avec les associations et autres acteurs du territoire. La mise en place d'une communication par courriel et l'affichage des expositions dans les communes et offices de tourisme locaux ont également permis de faire (re)connaitre la réserve auprès des riverains.

Maison de la Réserve :
Saint-Victor-sur-Loire, lieu-dit Condamine
www.reserve-regionale-gorges-loire.fr

Pour s'inscrire aux animations : loireenvert.fr

Association

Bien Vivre à Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier

Un combat pour l'association "Bien vivre à Saint Julien"

Soucieux de la qualité de vie à Saint-Julien-Molin-Molette dans un environnement préservé, nous nous opposons aux extensions successives de la carrière des Gottes, propriété du groupe Delmonico-Dorel.

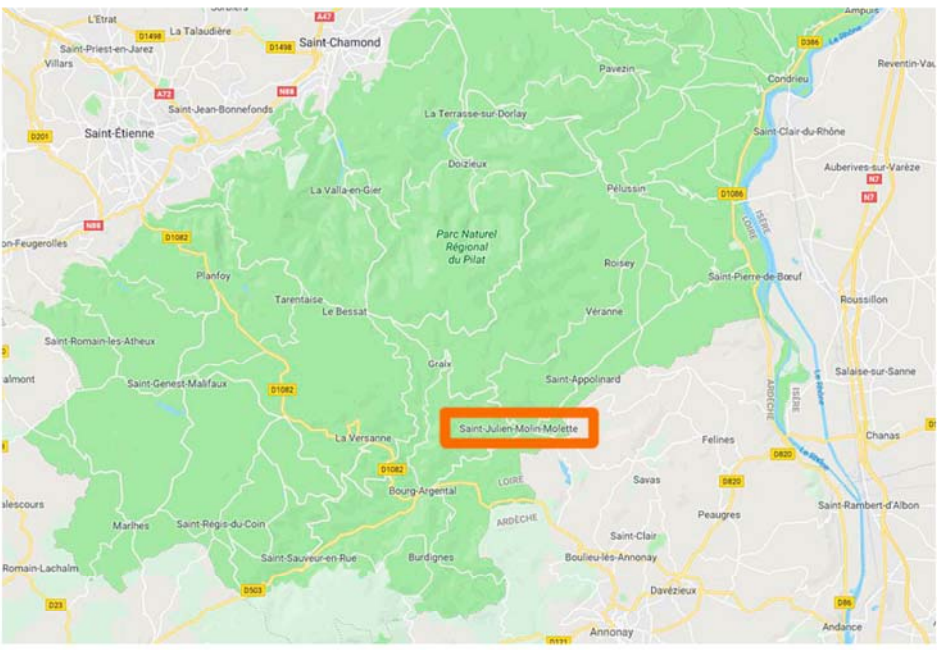

L'exploitant de cette plaie de 18 hectares sur le versant sud du Parc du Pilat souhaite encore s'étendre sur 6 ha boisés. Sans détailler les nuisances que subissent les riverains, la désertification du centre bourg traversé par des centaines de camions, ni le fort préjudice que le village et le Parc subissent dans leur quête d'attractivité touristique, nous dénonçons l'opposition avec la Charte du Parc et le schéma des carrières qui appellent clairement à des orientations durables et respectueuses de l'environnement.

Nous constatons :

- la forte opposition du syndicat mixte du Parc ;
- la dégradation du milieu aquatique du Ternay, avérée par la fédération de la pêche ;
- la radioactivité des poussières et des matériaux extraits mesurée par la CRIIRAD très au delà des normes européennes, poussières qui se déposent sur une grande étendue autour du site d'extraction et lors du transport des matériaux ;
- l'étendue des déboisements successifs et la destruction irréversible de la colline exploitée ;
- et une carrière qui ne dessert pas le besoin local, les matériaux étant en majorité transportés hors du département par des centaines de camions, seul moyen disponible et le plus polluant.

La préfecture de la Loire se montre sourde à toute opposition et utilise la procédure de "projet d'intérêt général" afin de contraindre la commune à changer son PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour permettre l'extension. Tandis qu'au sommet de l'Etat on se présente en moteur face à l'urgence environnementale et climatique, ici la préfecture de la Loire, sensible au lobbying d'une entreprise, autorise contre la volonté des élus la destruction de l'environnement et du cadre de vie d'un millier d'habitants.

Notre action continue afin que la préfecture refuse l'autorisation de détruire la nature.

Association Bien vivre à Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier

BP14 - 42220 Saint-Julien-Molin-Molette

bienvivre.pilat[at]free.fr - bienvivre.pilat.free.fr

Charte « Objectif zéro pesticide » versus loi Labbé

Par Guillaume BOUCHUT

Depuis le 1er janvier 2017, les personnes publiques (Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics) ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides chimiques pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des forêts et des promenades accessibles ou ouverts au public (loi Labbé).

Malgré tout, 400 produits phytosanitaires restent autorisés sur ces espaces* : il s'agit des produits de biocontrôle, des produits utilisables en agriculture biologique et des produits à faible risque. Or, ces produits peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement. Le meilleur produit phytosanitaire reste donc celui que l'on n'utilise pas.

Les serres de production fermées au public, les cimetières et les terrains de sports (sauf s'ils font l'objet d'un usage de « promenade » ou d' « espace vert » avéré) ne sont pas concernés par l'interdiction de la loi Labbé. Ce sont sur ces espaces que les collectivités rencontrent le plus de difficultés.

Dans le cadre de la charte « Objectif zéro pesticide », la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, la FRAPNA et la FREDON Rhône-Alpes proposent aux collectivités de Rhône-Alpes de s'engager à ne plus utiliser de pesticides, à terme, pour l'entretien des espaces publics. Cet engagement va au-delà de la réglementation, puisque les communes qui atteignent le niveau 3 de la charte n'utilisent plus aucun pesticide, y compris ceux autorisés dans le cadre de la loi Labbé.

Cimetière enherbé de l'Etrat, dans la Loire

En contrepartie de leur engagement, les collectivités bénéficient de l'accompagnement de la FRAPNA, de la FREDON et des structures locales pour la méthodologie, la sensibilisation, la promotion et la valorisation de leur engagement.

Des solutions pérennes existent pour atteindre le « zéro pesticide » dans nos communes : changer le regard des habitants sur la flore spontanée, repenser les aménagements, mettre en place de la gestion différenciée, privilégier les solutions préventives telles que le paillage et les plantes couvre-sol, désherber manuellement. En complément, des outils existent pour le désherbage : brosses rotatives, châssis-piste, désherbeurs thermiques…

Parmi les 97 communes ligériennes engagées dans la charte à ce jour, 17 % d'entre-elles n'utilisent plus aucun pesticide. En 2017, 5 nouvelles communes ont obtenu le niveau 3 : Champdieu, Saint-Martin-la-Sauveté, l'Etrat, Saint-André-d'Apchon et Charlieu. Cela vient couronner le choix et les efforts des élus et des équipes techniques d'un succès largement mérité.

L'objectif pour 2018 est de franchir la barre des 20 % de communes en « zéro pesticide ».

www.frapna-zeropesticide.fr

** liste des produits de biocontrôle publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture, par la note de service du 03/11/2016 (DGAL/SDPQV/2016-853)*